



AUTO ÉCOLE CAP CONDUITE GRANVELLE
1D PLACE DES CHANETS
25410 DANNEMARIE SUR CRETE

LES ENJEUX DE LA FORMATION PRÉPARATOIRE A L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE, DÉROULEMENT ET CONDITIONS DE PASSAGE AUX ÉPREUVES

ENJEUX DE LA FORMATION

Pour une majorité de personnes, l'automobile est devenue un outil social indispensable . Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. L'automobiliste doit acquérir et développer des automatismes, des habitudes et des savoir-faire. Il doit pouvoir détecter rapidement les indices formels et informels, et grâce à cela il doit pouvoir anticiper. Il doit être capable de prendre des décisions utiles et d'agir pour supprimer ou diminuer ces risques. Il s'agit également d'une éducation à la formation qui permettra de développer chez l'automobiliste des attitudes favorables à la sécurité. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. Le constat est flagrant. Au niveau national, les 18 à 24 ans représentent 9 % de la population française mais **23 % des tués sur la route**. Les efforts de sensibilisation engagés pour faire baisser ce taux doivent être renforcés par le biais de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route sont liés à plusieurs facteurs, dans **1/4 de ces accidents**, une alcoolémie excessive en est la cause. Un conducteur novice a **4 fois** plus de risque d'être impliqué dans un accident mortel. Les conducteurs novices sont impliqués dans 24% des accidents mortels. Le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.

Ce programme est une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. C'est avec une prise de conscience pendant la formation et l'expérience qu'un apprenti conducteur pourra évoluer sur les routes en toute sécurité. La formation permet d'apprendre à gérer un véhicule dans différentes situations, à en connaître les risques et les limites grâce aux conseils aguerris de son formateur. Au travers de ce programme, il va comprendre les règles du code de la route, les comportements à adopter.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, aident à atteindre les objectifs définis et à personnaliser la progression.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

L'évaluation de conduite : elle permet de faire un bilan objectif de vos performances et de faciliter l'estimation de vos aptitudes.

La formation théorique peut être suivie par des entraînements sur une box interactive sous forme de question/réponse, ou par internet avec le code en ligne et avec le livre de code.

La formation pratique est réalisée conformément aux différents objectifs des 4 grandes compétences du programme de formation REMC.

CONDITIONS DE PASSAGE THÉORIQUE

Pour pouvoir se présenter à l'examen pratique, le candidat doit passer l'épreuve théorique du code, sauf si :

- Il a obtenu son code depuis moins de 5 ans
- Il est titulaire d'un autre permis de conduire depuis moins de 5 ans.

L'épreuve théorique générale est d'une durée approximative de 30 minutes. La date d'examen pourra être choisie parmi celles proposées par les différents centres organisateurs. Muni d'une convocation et de sa pièce d'identité en cours de validité, l'élève pourra se présenter au centre d'examen.

Dans la salle vous serez installés à une table avec une tablette et des écouteurs. Vous serez guidés pour l'utilisation du matériel et répondrez aux questions sur la tablette. Pour un résultat favorable, l'élève devra obtenir au moins 35 bonnes réponses sur les 40 questions posées. Les résultats sont communiqués par mail dans un délai de 48h.

CONDITIONS DE PASSAGE PRATIQUE

Age requis :

- X Il faut au moins avoir 18 ans pour un candidat passant par la formule traditionnelle
- X 17 ans dans le cadre de la conduite accompagnée, au moins un an de conduite accompagnée et 3000 kilomètres

Dans les deux cas il faut avoir obtenu l'examen du code de la route

L'épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'épreuve, un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité accompagne les candidats à l'épreuve pratique d'examen du permis de conduire.

Documents :

Il sera demandé une pièce d'identité en cours de validité et le livret d'apprentissage pour les élèves ayant suivi la formation en conduite accompagnée. L'expert vérifiera le livret pour s'assurer que le candidat a fait au moins un an de conduite accompagnée.

Déroulement de l'épreuve :

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours en agglomération, hors agglomération (nationale/4 voies)
- suivre un itinéraire précisé par l'expert de manière autonome pendant environ cinq minutes
- réaliser une manœuvre en marche arrière ou un freinage pour un arrêt de précision
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule dès que cette dernière sera remise en place suite au report lié à la crise sanitaire ; répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité. À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, est envoyé par courrier ou téléchargeable. En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum. En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

Document dématérialisé, disponible en agence

